BRUSSELS DANCE CONTEST

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2022

Les candidat.e.s sont aussi tenus de prendre connaissance du document « Déroulement du concours ».

DATES ET ADRESSES

Le concours 2022 « BRUSSELS DANCE CONTEST », concours international de solo pour jeunes danseurs et danseuses de danse contemporaine, est organisé par l'association Antigone ASBL, dont le siège social est à Bruxelles, en Belgique. La demi-finale aura lieu les 24 et 25 septembre 2022. La finale aura lieu le 27 novembre 2022 au Centre Culturel d'Uccle, à Bruxelles.

Lieu de la demi-finale : Bruxelles (détails à suivre)

Lieu de la finale : Centre Culturel d'Uccle Rue Rouge 47 1180 Bruxelles, Belgique

BUT DU CONCOURS

Le but du concours « BRUSSELS DANCE CONTEST » est de promouvoir la danse contemporaine et d'aider les jeunes danseurs et danseuses talentueux à entreprendre une carrière professionnelle et à se constituer un réseau professionnel.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert aux danseurs et danseuses de danse contemporaine de toutes nationalités, âgé.e.s entre 18 et 30 ans le jour de l'inscription. Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2022. Les documents d'inscription et matériels vidéos nécessaires à la présélection doivent parvenir sur la boîte mail du concours (brusselsdancecontest@gmail.com) avant le 28 février 2022, à midi (12h00, heure Bruxelles, UTC+2).

En cas de non-respect des délais ci-dessus, la participation au concours pourra être refusée.

Les candidat.e.s peuvent se présenter autant de fois que leur âge le leur permet. Si un.e candidat.e a déjà remporté un prix au « BRUSSELS DANCE CONTEST », il/elle ne peut pas participer une nouvelle fois.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidat.e.s doivent s'acquitter des frais d'inscription de 18 euros, non remboursables. Cette somme doit être payée par virement bancaire ou par PayPal

(avec + 1,50 euros de frais supplémentaires) sur le compte de l'ASBL Antigone, avant le 5 mars 2022.

Nous vous confirmerons la réception des frais d'inscription par courriel.

Les candidat.e.s sont responsables de leurs frais de voyage et d'hébergement à Bruxelles.

Un.e candidat.e se présentant au concours avec un handicap ou une blessure ne lui permettant pas de participer au concours ne sera pas pris.e en charge par les organisateurs.

Les organisateurs n'assument aucune responsabilité en cas d'accident, maladie ou vol subis par les candidat.e.s pendant le concours. Les candidat.e.s doivent s'assurer eux-mêmes contre les accidents, la maladie ou le vol.

JURY

Le jury du concours est composé de personnalités et de professionnels du secteur chorégraphique et de la danse contemporaine. La liste des membres du jury du concours pourra être consultée prochainement sur le site www.brusselsdancecontest.com. Lors de l'édition 2021, nous accueillions dans le jury Tijen Lawton, Elias Lazaridis (Eastman), Iñaki Azpillaga (Ultima Vez), Iris Bouche, Filip Van Huffel (de! Kunsthumaniora Hedendaagse Dans), Victor Launay, Brandon Lagaert (Peeping Tom) et Orianne Vilmer (La Fabrique de la Danse).

Le jury évaluera les candidat.e.s selon les critères d'évaluation suivants :

- * Niveau technique, maîtrise et coordination
- * Prestance et aisance scénique
- * Structure de la chorégraphie
- * Scénographie, utilisation de l'espace, originalité
- * Charisme, émotion, fluidité
- * Aptitude à s'affirmer

PRIX

Tous les finalistes recevront un diplôme pour leur participation à la finale du concours.

La liste des prix n'est pas encore établie à ce jour, nous ne manquerons pas de l'adapter régulièrement. Lors de l'édition précédente, les prix offerts étaient composés de (à titre informatif) :

- Prix du Jury
 - Un prix d'une valeur de 1.000 euros.
 - La possibilité de chorégraphier et/ou d'interpréter une pièce dans une prochaine édition du Festival Antigone.
 - Un module de formation au choix parmi les stages pour chorégraphes de la saison 2020/2021 équivalent à un montant allant de 600 € TTC à 2000 € TTC (Offert par La Fabrique de la danse / Paris) – confirmé -
 - Participation à un atelier professionnel de 5 jours offert par Ultima
 Vez confirmé -

 4h de coaching en ligne offert par Brandon Lagaert (danseur chez Peeping Tom) et sa compagnie KAIHO' – confirmé -

Prix du Public

 Un prix d'une valeur de 250 euros (lors de la finale, un vote sera organisé avec le public présent le soir-même).

Les deux prix (jury et public) peuvent être cumulés, ce qui signifie que le même candidat pourrait recevoir à lui seul les deux prix.

ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury est libre d'attribuer ou non les prix selon les résultats des finalistes.

DIMENSIONS DE LA SCENE ET ECLAIRAGE

La grande salle de théâtre du Centre Culturel d'Uccle : La salle de spectacle, avec ses 801 fauteuils confortables en velours rouge dont 466 au parterre et 335 au balcon, offre une excellente visibilité de partout. Elle comporte, en outre, une grande scène à l'italienne. Les loges, situées sous le plateau, permettent d'accueillir 60 artistes. Toutes sont dotées d'eau chaude et froide, de miroirs pour le maquillage et quatre d'entre elles sont équipées d'une douche. Taille de la scène : plateau hors coulisses : 10,7 m de large x 10 m minimum de profondeur (cintre machiné avec une cage de scène de 13 m de haut).

Les épreuves du concours programmées sur scène se déroulent à pleins feux TV.

ACCÈS À LA SCENE ET À L'ARRIÈRE-SCÈNE

Les personnes accompagnant les candidat.e.s et leurs professeur.e.s ne sont pas autorisés à accéder à la scène ou à l'arrière-scène pendant le concours.

PHOTOGRAPHIES, PRISES DE VUE et ENREGISTREMENTS VISUELS OU AUDIOVISUELS ET LEUR DIFFUSION

Seules les personnes officiellement accréditées par l'organisation du concours sont autorisées à filmer ou à prendre des photographies. Les caméras, appareils photos, téléphones portables et autres appareils de prise de vue des personnes non accréditées seront confisqués en cas d'utilisation non-autorisée.

Toutes les photographies, prises de vue, enregistrements visuels ou audiovisuels de l'ensemble des prestations exécutées par les candidats, quel que soit le moyen ou le support utilisé pour effectuer ces enregistrements, sont la propriété de l'association sans but lucratif Antigone. Aucun enregistrement visuel ou audiovisuel des prestations des candidat.e.s ne peut être effectué sans l'accord écrit du président de l'ASBL Antigone.

Les candidat.e.s renoncent à tous droits relatifs aux enregistrements décrits ci-dessus et effectués par l'ASBL Antigone ou par un tiers pour le compte de l'ASBL Antigone, ainsi qu'à leur reproduction, diffusion, distribution, retransmission, projection et diffusion par tous moyens. Les candidat.e.s reconnaissent que ces enregistrements peuvent être utilisés à des fins commerciales ou publicitaires, y compris pour la publicité en faveur de tiers, quels que soient les produits ou services auxquels se rapporte cette publicité.

Les candidat.e.s cèdent les droits décrits dans le présent article à l'ASBL Antigone, de manière définitive et irrévocable, sans aucune limite de temps ou de lieu et renoncent à toute prétention, paiement, rétribution, remboursement de frais ou autre compensation de quelque nature que ce soit à l'égard de l'ASBL Antigone ou de tiers utilisateurs desdits enregistrements, relativement aux droits ainsi cédés à l'association.

ORGANE DE DECISION

Le président de l'association ou ses délégués, sont seuls habilités à décider d'une éventuelle dérogation au règlement du concours.

Les décisions du jury lors de la phase de sélection vidéo sont définitives et sans appel.

Les décisions du jury lors de la demi-finale et de la finale, ainsi que l'attribution des prix sont définitives et sans appel.

Seul le règlement en langue française fait fois.

APPLICATION ET JURIDICTION

Le droit belge est applicable.

CONTACTS

Accueil: +32 478 911 187

Mail: brusselsdancecontest@gmail.com Site internet: <u>www.brusselsdancecontest.com</u>

Direction Générale / Fred Mck

Assistante de Production / Laura Sohie-Pellemans

Direction Artistique / Sarah Fife